

Diffusion immédiate
Le 10 août 2015



Gouvernement
— de la —
Saskatchewan

Affaires intergouvernementales 15-538

LES MISES EN CANDIDATURE SONT OUVERTES POUR LA PLUS HAUTE DISTINCTION HONORIFIQUE DE LA PROVINCE ET POUR LA MÉDAILLE DÉCERNÉE À DE BÉNÉVOLES EXCEPTIONNELS

Dates limites : Médaille du Bénévolat (18 octobre), Ordre du Mérite (1^{er} novembre)

Les dates limites de mise en candidature pour l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan, ainsi que pour la Médaille du Bénévolat, approchent à grands pas.

Les Saskatchewanais ont jusqu'au 18 octobre pour présenter des candidatures en vue de la prochaine remise des médailles du bénévolat, et jusqu'au 1^{er} novembre pour l'Ordre du Mérite.

« Au cours de mes voyages dans la province, j'ai l'occasion de rencontrer un grand nombre de personnes particulièrement compétentes, douées et généreuses », a déclaré la lieutenante-gouverneure M^{me} Solomon Schofield. « L'Ordre du Mérite de la Saskatchewan et la Médaille du Bénévolat permettent de rendre hommage à ces personnes exceptionnelles dont l'œuvre est tellement importante dans notre province et bien au-delà. Par conséquent, je vous encourage tous à mettre en candidature les noms de telles personnes, afin qu'elles puissent recevoir ces prestigieuses distinctions. »

L'Ordre du Mérite de la Saskatchewan a été créé en 1985. Il reconnaît l'excellence des réalisations et des contributions au bien-être économique, culturel et social de la province. À ce jour, 209 personnes ont été reçues dans cet Ordre. La Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan a été créée en 1995 et, à ce jour, 174 personnes ont reçu cette médaille. Cette distinction reconnaît le mérite de ceux qui vont au-delà de leurs activités personnelles pour aider les autres et améliorer la vie quotidienne des citoyens de la Saskatchewan.

Les candidats à l'Ordre du Mérite ou à la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan peuvent être tout citoyen canadien résidant actuellement dans la province ou ayant habité pendant longtemps en Saskatchewan. Les groupes et les organismes ne sont pas admissibles à ces candidatures ainsi que les députés provinciaux, fédéraux et les juges, tant qu'ils exercent leurs fonctions.

Les nominations à titre posthume ne sont pas recevables pour la Médaille du Bénévolat de la Saskatchewan, mais le sont pour l'Ordre du Mérite dans l'année suivant le décès de la personne.

Les nouveaux récipiendaires seront investis dans l'Ordre du Mérite ou recevront la Médaille du Bénévolat à l'occasion de deux cérémonies distinctes auxquelles assistera la lieutenante-gouverneure, à Regina, vers la fin du printemps 2016.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements, des formulaires de mise en candidature et une liste des récipiendaires précédents à www.saskatchewan.ca/honoursawards en cliquant sur les liens consacrés à la Médaille du Bénévolat et à l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan.

Renseignements :
Dan Palmer
Affaires intergouvernementales
Regina
Tél. : 306-787-2155
Courriel : dan.palmer@gov.sk.ca